

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt quatre, le quinze novembre, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, Adjoints, Mmes HOCINE, VINCENT, LAVERT, M. CHEVALIER

Absents excusés : Emilie GIRAUD, Dominique ANDRO,

Absents : Yann VALLO, Alain SENDRA

Secrétaire élu pour la séance : Elodie LAVERT

Date de la convocation : 8 novembre 2024

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2024-43/ OBJET : Aménagement et sécurisation du Bourg : acquisition de terrain pour création place de stationnement PMR

M. le Maire rappelle au Conseil le projet d'aménagement et de sécurisation du Bourg et plus particulièrement la création d'une place de stationnement PMR devant l'école. Il précise qu'afin de réaliser ce stationnement en conformité avec les normes demandées, il est nécessaire de faire l'acquisition d'une parcelle de terrain d'environ 10 m² sur la parcelle A N° 1353 appartenant à Mme GUILLOT Nelly.

Il propose au Conseil de garder à la charge de la commune les frais de géomètre et d'acte administratif, ainsi que la réfection du mur de la maison de Mme GUILLOT qui va se trouver découvert une fois le terrassement effectué.

Il suggère au Conseil de proposer à Mme GUILLOT la somme de 300 € pour l'acquisition de son terrain. Il ajoute que cette dernière lui a fait part de son accord de principe sur les modalités évoquées.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- décide d'acquérir auprès de Mme GUILLOT environ 10 m² sur la parcelle A N°1353 pour la somme de 300 €
- ajoute que le mur de soutènement qui sera créé sur cette parcelle restera propriété de la commune
- précise que la réfection de l'enduit du mur de la maison de Mme GUILLOT sera à la charge de la commune
- ajoute que la commune prend en charge les frais de géomètre et d'acte administratif
- désigne Jean Noël ETAY, 2° adjoint, pour représenter la commune lors de la signature de l'acte administratif

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance

La secrétaire de séance
Elodie LAVERT



Le Maire
Christian DUPUIS

